

RÈGLEMENT DES TROPHÉES « HANDIRÉSEAU, femmes en EA » 2018



Présentation du concours

Handiréseau est un cabinet de conseil et de formation, spécialisé dans le secteur du handicap. Il accompagne ses clients dans le déploiement de leur politique handicap en répondant à leurs besoins sur la gestion de l'emploi direct et indirect.

Handiréseau organise depuis 2015 un évènement permettant aux entreprises adaptées de se réunir autour de leurs salariées et de valoriser leurs parcours exceptionnels : **Les Trophées « Femmes en Entreprise Adaptée »**.

Poursuivre un même objectif

Valoriser les Entreprises Adaptées et leurs particularités par le biais de Trophées remis lors des « Trophées Femmes en EA ».

Où trouver le règlement ?

Un document complet et unique, disponible sur le site d'Handiréseau, onglet « femmes en EA » ou sur simple demande à feea@handireseau.fr

Qu'est-ce qu'un Trophée Femmes en EA ?

Un prix qui récompense une action, une innovation, une formation, un parcours, un fait exceptionnel, identifié chez une salariée, une entrepreneuse, un établissement, un secteur professionnel, un groupement momentané, dans le secteur du travail adapté. Il peut être organisé soit au niveau national, soit au niveau régional. Il se tient chaque année sur Paris ou sa région.

Les catégories de l'édition 2018

Les Trophées 2018 sont spécifiquement réservés aux femmes salariées toujours en poste ou créatrices/directrices d'Entreprises Adaptées.

Le Directeur et/ou l'équipe d'encadrement de l'Entreprise Adaptée présente(nt) une ou plusieurs femmes de leur entreprise, qu'il(s) souhaite(nt) mettre en lumière.

Les Trophées des « Femmes en EA » 2018 récompensent le parcours exceptionnel de femmes dans six catégories différentes :

- Le Trophée Femmes en EA : le parcours exceptionnel d'une salariée en Entreprise Adaptée.
- Le Trophée Femmes en EA – catégorie entrepreneuse / intrapreneuse : une femme créatrice d'une EA ou d'un nouveau service dans son EA.
- Le Trophée Femmes en EA – catégorie professionnalisation : une salariée qui s'est parfaitement adaptée à un nouveau métier.
- Le Trophée Femmes en EA – catégorie tutrice d'exception : une salariée dont les talents pédagogiques ont permis à d'autres de se former.
- Le Trophée FEEA – catégorie innovation: une salariée qui a participé ou participe à la création d'un projet innovant dans son EA ou pour un client.
- Le Trophée FEEA – catégorie partenariat client/fournisseur : une salariée qui a travaillé sur un projet destiné à un client de son EA.

Chaque année, chacun des Trophées pourra porter le nom d'un partenaire d'Handiréseau des Trophées femmes en EA qui souhaite particulièrement valoriser une catégorie des Trophées en raison de ses valeurs ou du développement d'actions qui lui sont propres au sein de ses équipes.

Au cas où la candidate n'aurait pas été identifiée comme concourant dans une des six catégories, le Jury se réserve le droit de l'inscrire dans la catégorie qui lui semble la plus adaptée au concours.

Qui peut candidater en 2018 ?

Toute femme salariée et/ou entrepreneuse, en situation de handicap ou pas, d'une Entreprise Adaptée, encadrante ou non, dirigeante ou exécutante.

De quoi se compose le dossier de candidature ?

Le dossier, constitué par Handiréseau, est mis à disposition des Entreprises Adaptées, de leur personnel et de nos partenaires. Il est accessible sur le site internet d'Handiréseau.

Ce dossier peut comporter une ou plusieurs candidatures ainsi qu'une ou plusieurs catégories. Une même candidate ne peut être présentée dans plusieurs catégories.

Les candidates peuvent être présentées de nouveau les années suivantes si leur parcours a changé ou leurs perspectives mises en lumière.

La date limite d'inscription aux Trophées est le 12 février 2018 à 23h59, le mail d'envoi faisant foi.

Les critères d'évaluation des Trophées

Le jury, sélectionné par Handiréseau, remplit une grille d'évaluation en notant chaque candidate de 1 à 5 pour chacun des points suivants :

- Présenter un caractère d'exemplarité : permettre à toutes les autres salariées de s'identifier à une action et à un caractère professionnel positif
 - **mesure l'exemplarité du parcours**
- Présenter un caractère lié au développement de l'Entreprise Adaptée : favoriser l'augmentation d'un chiffre d'affaire, faire progresser la professionnalisation de l'entreprise ou le développement d'un service
 - **mesure l'impact sur le développement de l'entreprise**
- Présenter un caractère positif : établir une ambiance porteuse de valeurs et de dynamisme dans l'entreprise adaptée
 - **mesure un impact positif pour l'entreprise**
- Présenter un caractère d'adaptabilité : avoir montré la capacité de changer pour améliorer sa situation et/ou la situation de l'entreprise
 - **mesure l'aptitude au changement**

Les Droits d'utilisation des organisateurs

Toute entreprise adaptée ayant déposé un dossier présentant une ou plusieurs candidates aux Trophées :

- autorise l'organisateur ainsi que ses partenaires identifiés sur le programme à publier ou diffuser l'ensemble des éléments de leur dossier et renonce à revendiquer tout droit à l'image
- accepte la publication de leur nom et du nom de leur candidate et de la diffusion d'images pour une durée limitée à deux ans (2 ans) dans des journaux, magazines professionnels, radios, télévision ou le web
- s'engage à être présente ou à se faire représenter lors la remise des Trophées
- Handiréseau s'engage à ne pas divulguer les noms des lauréates retenues par le jury avant la remise des Prix.

La réception des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées via notre site internet ou sur papier libre à feea@handireseau.fr et/ou par courrier suivi, au plus tard le **12 février 2018 à 23h59** à :

Handiréseau

135 boulevard de Magenta

FR – 75010 Paris

01 82 09 38 39

La confirmation de la réception des candidatures

Handiréseau s'engage à confirmer la bonne réception des candidatures par email après avoir vérifié leur éligibilité et d'informer l'équipe qui a présenté une candidate à sa participation aux Trophées.

Toutes les candidatures (ainsi que le nom de l'entreprise adaptée qui présente la candidate) seront mentionnées dans la presse, le jour de l'évènement et dans les relations presse post-évènement.

L'éligibilité des candidatures

Les candidates doivent être des personnes physiques et travailler en entreprises adaptées à la date de la présentation de leurs candidatures.

L'action doit être inscrite dans une des six catégories proposées.

Les dossiers de candidature devront être envoyés avant le 12 février 2018 à 23h59 (tampon de La Poste faisant foi ou heure d'envoi de l'email identifiée).

La constitution du Jury

Handiréseau s'accorde le droit de constituer le Jury par sa seule appréciation. Ses membres devront être des professionnels, familiers du secteur adapté et/ou de l'entreprise et ayant la possibilité de les valoriser. Le Jury devra comporter au moins 8 membres afin d'obtenir une représentation variée.

Le Jury se réunit une fois minimum avant l'évènement et sélectionne candidates et lauréates.

Ni Handiréseau, pour respecter son impartialité, ni aucune EA ne peut faire partie du jury.

Remise des Trophées

Les Trophées sont remis le jour de l'évènement et les lauréates ne peuvent en aucun cas être révélées à l'avance.

Les membres du Jury s'engagent à ne communiquer ni à leur entourage professionnel ni à leur entourage personnel le nom des lauréates avant la remise des Trophées.

Informations complémentaires

Toute information complémentaire peut être demandée à feea@handireseau.fr

Tel : 01 82 09 38 39

135 boulevard de Magenta - FR - 75010 PARIS